

Greffé de Guillaume Tronquet, notaire à Québec, 30 avril 1646 (1).

Note — Le fief du Cap-Rouge disparut par la création du fief et seigneurie de Maur ou Saint-Augustin.

SEIGNEURIE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

15 janvier 1636.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à noble homme Antoine Cheffault, sieur de la Renardière, de "l'estendue et concistance des terres ainsy qu'il ensuit, c'est à scavoir : l'estendue de terre contenu depuis les bornes du sieur Giffart en descendant le fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France jusques à la rivière du Goufre sur six lieues de profondeur dans les terres." En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 667.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 342.

29 février 1636.

Acte de déclaration d'Antoine Cheffault, sieur de la Renardière, avocat au Parlement, demeurant à Paris, au Petit-Cloître de Saint-Jacques de l'Hôpital, paroisse Saint-Eustache : la concession à lui faite par MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France en leur assemblée générale du 15 janvier 1636 est pour nom et profit de M. Fouquet et de Lauzon, conseillers d'Etat, Berruyer de Mansel

(1) Cet acte mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean Juchereau de Maur du 14 décembre 1667 ne se trouve plus dans le greffe de Guillaume Tronquet.